A vos côtés, chaque jour

TOUT DE GO

AXA Group Operations

Janvier 2024

Actualités

L'UDPA a signé **l'accord sur les salaires 2024 (NAO)** **Page 2**

L'UDPA a signé **le nouvel accord Diversité égalité professionnelle**

L'UDPA a refusé de signer **l'accord du bonheur : la QVCT** **Page 3**

Pensez aux ASC

Budget ASC
Juin 2023 - Décembre 2024

Évènements culturels en hausse

Catalogue séjours et voyage
à titre informatif en ligne

Commandez vos CESU

Mettez à jour votre revenu fiscal

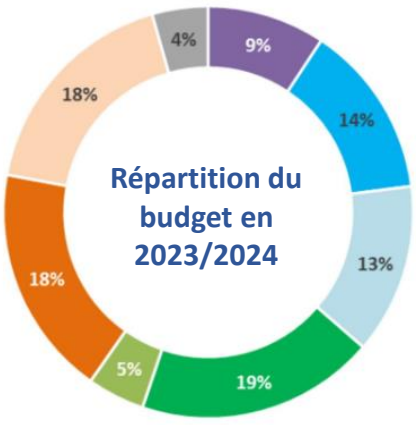

Sommaire

- *Les augmentations de salaires pour 2024*
- *L'entretien de performance et la fixation des objectifs 2024*
- *Le transfert des JR 2023 vers le PERECO*

Rejoignez notre Yammer UDPA

L'UDPA SIGNE L'ACCORD NAO (NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE) AXA GO POUR LES SALAIRES 2024

NOUS AVONS PESÉ DANS LES NÉGOCIATIONS ET OBTENU DES AVANCÉES SUR LA PROPOSITION INITIALE DE LA DIRECTION

Vos élus de l'UDPA assument pleinement la signature de cet accord qui se situe dans la partie haute des plans d'augmentation 2024 des entreprises du CAC 40 grâce à la contribution active de l'UDPA

	LES DISPOSITIFS POUR LES NON-CADRES (Classes 1 à 4)		LES DISPOSITIFS POUR LES CADRES (classes 5, 6 et 7)	
	AUGMENTATION COLLECTIVE AG	AUGMENTATION INDIVIDUELLE AI	AUGMENTATION COLLECTIVE AG	AUGMENTATION INDIVIDUELLE AI
Proposition initiale de la direction	+ 2,1 %	+ 1,5 %	+ 1,6 %	+ 2 %
	Montant de l'Augmentation Générale minimale de 720 € et maximale de 900 €			
Accord NAO RSG 2024 Issu des négociations avec les partenaires sociaux	+ 2,8 %	+ 1,2 %	+ 2 %	+ 2 %
	Augmentation Générale minimale de **1 000 €** et maximale de 1 400 €			
	PRIME PROGRÈS D'ÉQUIPE (PPE)		Complément Variable de Rémunération (CRV)	
	+ 4 %		+ 4 %	
	CLASSES 1ET 2 : 1123 €	CLASSES 3 ET 4 : 1400€	CLASSE 5 : 3520€	CLASSE 6 : 5422€ / CLASSE 7 : 8930 €
	MODALITÉS DE DISTRIBUTION DES PPE		MODALITÉS DE DISTRIBUTION DU CRV	
	Reconduction du principe d'un taux de retour global de 80 %		Reconduction du principe d'un taux de retour global de 80 %	

INSEE – INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Selon l'INSEE, ***l'inflation sur 2023 sera de 3,3%,*** *hors tabac*

C'est le seul indice de référence pour la direction, l'UDPA lui préférant l'indice Eurostat de la commission européenne.

eurostat

La direction d'AXA GO n'a pas joué le jeu d'une négociation loyale !

ALERTE

- Elle considère que l'Accord RSG (Représentation Syndicale de Groupe) n'est pas un seuil minimum de référence en cas de non-signature chez AXA GO ! Mais à quoi sert un accord cadre dans ce cas ?
- Elle ne fournit pas toutes les informations nécessaires pour nous permettre de négocier alors que cette obligation est encadrée par la loi (Article L2242-6 du Code du Travail)
- Elle ne motive pas son refus de répondre favorablement aux demandes des élus du personnel

Si l'accord n'avait pas été signé, nous aurions subi la proposition initiale de la Direction soit :

- Une enveloppe AG + AI ramenée à 3,6%
- Un montant minimal des AG de 720 € pour les non-cadres
- Un montant maximum des AG de 900 € pour les cadres
- Pas d'AG pour les classes 7

Pourquoi l'UDPA n'a pas signé l'accord Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) ?

- La négociation de l'accord **QVCT,** qui s'est achevée en janvier 2024, a été **particulièrement décevante et nous a conduit à ne pas signer.**
- La Direction n'a retenu que très peu de nos demandes, en particulier celles relatives aux bonnes pratiques suivantes :
  - **Donner du sens** à la contribution des salariés aux objectifs courts et moyens termes de l'entreprise,
  - Analyser et mettre en place les actions correctrices sur la **charge de travail**,
  - Produire et signer par l'ELT une **charte des valeurs** dans l'entreprise,
  - Redéfinir les critères de **recrutement/de promotion d'un manager**,
  - **Cérémonialiser les moments clés** de la carrière des salariés

- La Direction s'est limitée à un accord qui **paraphrase le code du travail, la convention collective et/ou l'accord RSG ! L'accord engage trop peu l'entreprise sur des initiatives concrètes et mesurables. Serait-ce un signal d'un manque d'intérêt ou d'autres priorités ?**

- Cet accord a néanmoins la vertu de synthétiser dans un même document toutes les "belles choses que l'entreprise a l'intention de faire en matière de Qualité de Vie et les Conditions de Travail <SIC>".

Retrouvez sur le site internet de l'UDPA le texte de cet accord et la liste complète des demandes de l'UDPA, non retenues sans justification par la direction.

LA FIXATION DES OBJECTIFS ET L'ENTRETIEN DE PERFORMANCE

- S'assurer du **réalisme** des objectifs assignés au regard des **moyens** qui vous sont donnés (temps alloué, budget, renfort de ressources)
- **Ajuster si besoin** avec son manager les objectifs **ou obtenir plus de moyens pour préserver l'équilibre pro/perso**
- Définir ensemble **comment mesurer l'atteinte des objectifs**
- **Faire le point tous les 3 à 6 mois** pour prendre en compte les éventuels changements de priorité ou difficultés. Ne pas attendre l'entretien de performance !

Vos élus de l'UDPA, grâce à leur expérience et leurs parcours variés chez AXA, sauront vous accompagner et vous conseiller lors de cet exercice de fixation de vos objectifs.
N'hésitez pas à contacter vos élus de l'UDPA sur udpa-axa-go@axa.com, ou à venir les rencontrer au local au 1er étage à ENJOY

TRANSFERT DES JR RESTANTS DE 2023 VERS LE PERECO*

VOUS AVEZ JUSQU'AU AU 31 JANVIER 2024

Dans la limite annuelle de 10 jours par an, vous pouvez transférer dans le PERECO des Congés Payés ou des Jours de Repos (JR).
En janvier de chaque année, la campagne de transfert concerne les JR (Jours de Repos) restants de l'année précédente : RTT / JRI / JRINI / JRA / JRANI

L'opération de transfert sera effective et visible sur votre bulletin de paie de février 2024. Le montant investi sera visible à compter d'avril sur le compte Capeasi.

**PERECO (Plan Epargne Retraite Entreprise Collectif) permet de se constituer une épargne retraite dans un cadre social et fiscal avantageux*

A vos côtés, chaque jour

UdPA UNSA

L'ÉQUIPE UDPA 2023 - 2027

RSE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Frédéric Dortomb

Sophie Casabonne

François Tixier

Valérie Bouillon

Ange Yannick Kombé

Hubert Laurioz

Fanny Melin

Michael Krahl

Cécile Kraps

Jean-Michel Lubin

Pierre Mondy

Pierre Fournier

Une adresse pour nous contacter : udpa-axa-go@axa.com

YouTube

N'oubliez pas de vous abonner à la chaine **You Tube de l'UDPA** pour visionner régulièrement les Podcasts de l'UDPA